

POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE - PRÉVISIONS

12 août	13 août
NORMAL	INFO

Sarthe

communiqué du
12/08/2026 à 12h00

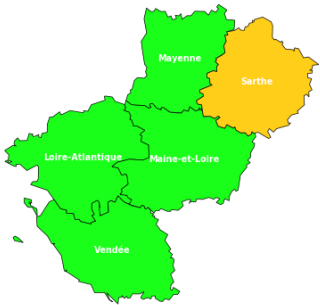


AUJOURD'HUI : 12 août 2026



Légende	
[Red]	Procédure d'alerte
[Yellow]	Procédure d'information
[Green]	Aucun dispositif actif

DEMAIN : 13 août 2026



RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

13 août

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail (éviter de trop climatiser).
- évitez l'usage de produits émetteur de solvants (peintures, vernis).

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de climatisation des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/
construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

13 août

tout public

- Les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) à l'intérieur, dont les compétitions, peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé

personnes sensibles
et vulnérables *

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en plein air, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté

* personnes sensibles aux pics de pollution : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).
* personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de la loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION

**PRÉFET
DE LA SARTHE**
Liberté
Égalité
Fraternité

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.sarthe.gouv.fr

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

La région connaît actuellement une vague de chaleur. Le fort ensoleillement et les températures élevées associés à cet épisode caniculaire, intensifient la formation d'ozone. Les concentrations de ce polluant augmentent sur l'ensemble de la région. Pour rappel, ce gaz se forme à partir d'autres polluants émis par les activités humaines, notamment les oxydes d'azote et les composés organiques volatils.

Demain, le département de la Sarthe devrait être concerné par un dépassement du seuil d'information et de recommandation en ozone.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air | pays de
la loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.sarthe.gouv.fr

SANTÉ



www.ars.paysdelaloire.sante.fr